

par les deux mots : Dévouement et sacrifice. A ce dévouement, à ce sacrifice, le diocèse de Chicoutimi a répondu par la confiance et l'amour.

Clergé et peuple n'ont pas tardé à comprendre que le prélat qui préside aujourd'hui à leurs destinées spirituelles était le digne successeur de Mgr Dom. Racine, de douce mémoire, et de Mgr Bégin reconnu aujourd'hui comme le chef de l'épiscopat canadien. Ils ont vu en lui un homme de conseil et d'action, un pilote savant, au regard perçant et juste qui aperçoit à temps l'écueil sous les eaux et aussitôt en éloigne le navire. Il gouverne ferme et droit.

En nos temps, l'Église du Canada a assurément besoin d'hommes semblables pour la guider, et elle en a. Quand un drapeau est entre des mains courageuses on n'en est pas inquiet. S'il ne triomphe pas toujours, il sort de la bataille sans tache, glorieux.

Ceci n'est un mystère pour personne. Dans les attaques, aussi injustes que violentes, auxquelles les évêques canadiens ont été en butte depuis quelques mois, c'est sur Mgr Labrecque que l'on a dirigé les plus rudes coups. On a même traîné son nom jusque dans le Parlement Fédéral. On l'a accusé de tyrannie, de faire du capital politique. Accusations fausses ! Mgr Labrecque est resté dans les limites de son droit et de son devoir, et il n'a point de préférences politiques.

On n'a qu'à ouvrir l'histoire ; toutes les fois que l'Église a revendiqué ses droits et condamné des erreurs, ceux qu'elle a dû combattre alors ont crié à l'intransigeance, et, lorsque c'étaient des violents eux-mêmes, ils ont jeté le cri de tyrannie. Mais toujours comme aujourd'hui, tandis qu'on a menaçait l'opinion contre les champions de l'Église, ceux-ci se retournaient vers Dieu, leur force et leur soutien, et répétaient : J'ai aimé le droit et la justice, voilà pourquoi je souffre persécution.

Il y a une chose au-dessus de l'opinion publique, c'est le témoignage de la conscience, le sentiment du devoir accompli ; il y a une chose au-dessus de la force des événements, c'est le droit. Ces deux choses suffisent devant Dieu.

L'Église est une société humaine, et doit comme telle plier sa discipline aux exigences des temps ; mais elle

est aussi et avant tout une société divine ; elle est particulièrement la gardienne du dépôt des vérités éternelles, et ce sont les évêques qui sont les sentinelles avancées commises à la garde de ce dépôt sacré. Il ne faut pas trop s'étonner si les plus intrépides d'entre eux essuient le feu de l'avant-garde ennemie.

Mgr Labrecque a donné l'alerte ; il devait recevoir la première décharge. Il l'a reçue ; mais avec le calme qui convenait.

Nous ne venons pas ici le défendre, ni provoquer personne. Il ne s'agit pas d'acception de personnes dans les circonstances ; il s'agit de principes. Que tous les catholiques admettent les vrais principes catholiques, à quelque nuance politique qu'ils appartiennent, et ils seront avec les évêques ; mais, d'un autre côté, qu'un homme professe des principes anticatholiques, à quelque nuance qu'il appartienne, il sera contre les évêques. Ainsi, avoir des principes catholiques et se conduire d'après ces principes, c'est être avec les évêques ; et, par contre, avoir des principes anticatholiques, ou mettre en pratique des principes anticatholiques, c'est être contre les évêques. Pas n'est besoin de recourir aux personnalités outrageantes pour trouver la raison de la désapprobation de l'épiscopat de certains actes politiques ou simplement publics. Un peu de calme et de réflexion suffiraient.

Voilà, sans doute, ce qui a poussé tout le clergé du diocèse de Chicoutimi, en mars dernier, à signer spontanément une adresse par laquelle tous les membres de ce clergé, sans exception, félicitaient Mgr Labrecque de sa ferme attitude et se déclaraient avec lui de cœur et d'esprit dans la lutte contre la mauvaise presse.

Encore ici, pourquoi crier aux préférences de parti ? Personne, il semble, n'a droit d'enseigner l'erreur et de se prétendre catholique. Il y a, pour les gens bien disposés, un moyen fort simple de faire du journalisme qui ne soit pas sujet à condamnation. Qu'ils traitent les questions religieuses selon les principes catholiques et qu'ils ne faussent point le sens moral du peuple. Voilà tout ce que demandent les évêques.

Mais évidemment notre article s'al-

longe d'une manière alarmante.

L'anniversaire dont nous parlons n'apas eu l'éclat de l'adhésion solennelle du clergé, signée en mars dernier. Cette dernière petite fête a été plus intime. Les prêtres de la ville de Chicoutimi et des environs, que ne retenaient pas rigoureusement chez eux le devoir, du ministère paroissial, seuls se sont rendus hier l'après-midi auprès de Sa Grandeur, et lui ont offert, dans une adresse très gracieuse de forme et très substantielle de sentiment, leurs hommages et leurs félicitations. Cela, nous le savons, sans arrière-pensée de provocation à l'égard de qui que ce soit ; mais comme des enfants qui sont heureux de soutenir leur père dans le travail nécessaire à la subsistance de la famille, comme des soldats qui aiment à se ranger autour de leur capitaine, chaque fois qu'une circonstance leur en fournit l'occasion.

Ce matin, il y a eu messe pontificale, célébrée par Mgr Labrecque au milieu d'un grand concours de clergé et de peuple. La cathédrale avait revêtu ses plus beaux décors ; la fanfare au séminaire fit entendre des morceaux choisis ; les cérémonies furent des plus imposantes : on voulait, par ce déploiement de pompe, remercier Dieu pour le passé et attirer sur ce diocèse des bénédictions pour l'avenir.

Le midi, tous les prêtres présents à Chicoutimi étaient conviés à dîner à l'évêché. Ainsi se termina cette démonstration sympathique et toute spontanée qui a dû réjouir le cœur de Mgr Labrecque, et le dédommager un peu des attaques injurieuses dont on l'a abreuvé depuis un an.

LIVIVS.

Ordinations

Demain à la cathédrale MM. Jos. Girard, W. Tremblay, S. Rossignol et L.-H. P. LaChance seront ordonnés prêtres.

LES DROITS DE L'ÉGLISE DANS LA QUESTION MANITOBAINE

PAR
JUSTITIA

C'est justice de dire que les écrits de *Justitia* sont toujours une bonne aubaine. La clarté de l'exposition, la sûreté de la doctrine, et la justesse du coup d'œil dans l'appréciation des hommes et des événements sont les principales qualités qui le distinguent.

Cette fois il traite des prérogatives de l'Église.

Tout homme venant en ce monde fait partie de deux sociétés. L'une s'occupe de lui procurer les biens temporels ; l'autre, les biens spirituels. La première l'accompagne jusqu'aux portes du tombeau, la seconde l'introduit dans la céleste patrie. Autant l'âme l'emporte sur le corps, les intérêts de l'éternité, sur ceux du temps, autant l'Église l'emporte sur l'État ; elle est la société parfaite par excellence, et possède éminemment le triple pouvoir législatif, judiciaire